

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 76 (1925)
Heft: 11

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité permanent pour 1924/25,

présenté à l'assemblée générale du 22 septembre 1925, à Langnau, par le président
M. Th. Weber, inspecteur forestier cantonal.

Messieurs,

Notre appel aux jeunes et aux amis de la forêt n'est pas resté sans écho, puisque nous avons eu le plaisir d'enregistrer, pendant le dernier exercice, une nouvelle augmentation de 22 membres. Notre société compte aujourd'hui 370 membres, soit 10 membres d'honneur et 360 membres ordinaires, dont 10 à l'étranger. Nous vous prions tous, Messieurs, de bien vouloir continuer votre travail de propagande qui nous fera gagner de nouveaux sociétaires.

Nous avons à déplorer le décès de trois camarades.

Le 10 janvier 1925 est décédé, à l'âge de 65 ans, M. Gottfried Schwab, à Berthoud, des suites d'une apoplexie. Inspecteur forestier du 9^e arrondissement bernois depuis 1892, le défunt fut un fonctionnaire dévoué et consciencieux. Les forestiers bernois et de nombreux collègues du reste du pays garderont un bon souvenir du camarade et ami disparu.

Le 28 du même mois, nous arrivait la nouvelle de la mort tragique de notre cher collègue Jean Frankenhauser, à Teufen, lequel fut, avec son épouse, la victime d'un incendie. Il était âgé de 52 ans. Après avoir fonctionné, avec grand succès, comme inspecteur forestier dans le canton du Tessin, cet infortuné camarade revêtait depuis 1904, avec beaucoup de distinction, les fonctions d'inspecteur forestier cantonal du demi-canton d'Appenzell Rh.-Ext. La cérémonie funèbre, à laquelle la population de tout le canton prit part, fut une preuve éloquente de la haute estime et de l'amitié dont jouissaient les deux disparus. Nous avions vivement désiré pouvoir tenir une de nos réunions dans le canton d'Appenzell et voir le défunt conduire une de nos excursions. En vain, hélas ! Foncièrement aimable, au caractère droit, énergique, c'était un homme dans la vraie acception du terme et dont nous garderons longtemps le souvenir.

Le 9 mai est mort à Davos, où il avait été chercher la guérison d'une maladie qui le minait depuis longtemps, Jean-Ulric Schmid, inspecteur forestier de l'arrondissement grison de Bonaduz. C'est plein de confiance que, en 1919, le jeune forestier avait débuté dans son poste. Grâce à ses heureuses dispositions et à un caractère agréable, il ne tarda pas à gagner la confiance des populations de son arrondissement. Il était en droit d'espérer que son activité serait bienfaisante; hélas ! la destinée en a décidé autrement : il nous a été repris, fauché en pleine jeunesse, à 33 ans !

Je vous prie, Messieurs, de bien vouloir vous lever de vos sièges pour honorer la mémoire de nos disparus.

Notre comité a été très occupé, pendant l'exercice écoulé, par les questions de propagande et de vulgarisation forestière. Il a tenu, pendant l'année, cinq séances pour l'expédition des affaires.

Qu'il nous soit permis de relever le fait réjouissant que les comptes de l'exercice écoulé bouclent par un déficit de 16,84 fr., au lieu de celui de 2000 fr., prévu au budget. Ce résultat est dû à des circonstances heureuses et à l'esprit d'économie qui a régné dans notre administration.

Il n'a pas été possible, malgré une propagande continue, de maintenir l'effectif précédent des abonnés de nos deux journaux. Le nombre de ceux de la « Zeitschrift » (1012) a diminué de neuf, tandis que la diminution pour ceux du « Journal » (652) s'est élevée à 44. Il est difficile de chercher à augmenter le cercle de nos lecteurs; toutefois, nous serons obligés, tôt ou tard, d'examiner quels sont les moyens propres à procurer à nos journaux un nombre d'abonnés permanents plus considérable. En matière d'aménagement et de culture des bois, les forestiers suisses ont dû chercher leur voie, en dehors de toute influence étrangère. Il doit en être de même pour nos journaux forestiers qui répondent à des besoins spéciaux et qui doivent satisfaire, en même temps, le technicien et les non-initiés s'intéressant aux questions forestières. Le meilleur moyen d'arriver à ce résultat nous paraît être la publication de courtes notices, fréquentes, et consacrées aux questions forestières du jour. C'est pourquoi notre comité prie tous nos camarades forestiers de bien vouloir venir en aide aux rédacteurs en leur adressant des articles conçus dans cet esprit.

Il importe donc que nos journaux ne publient pas de trop longs articles scientifiques que la plupart de nos abonnés ne lisent pas. C'est la raison pour laquelle, mettant à exécution les projets annoncés à la réunion de Zurich, le comité permanent a décidé de publier des « suppléments », cela quand les circonstances et la situation financière le permettront. Un règlement, du 14 janvier 1925, a été établi dans ce but, et vous avez pu en prendre connaissance dans nos journaux. En outre, un contrat a été stipulé, le 1^{er} juillet 1925, avec l'imprimerie Büchler & Cie pour fixer les modalités de l'impression et de l'expédition de ces suppléments. Il est prévu, d'autre part, qu'il sera tenu une comptabilité spéciale à leur endroit; vous avez pu le constater dans l'établissement de notre budget pour 1925/26.

Toute cette question des suppléments dépendra, il va sans dire, de nos possibilités financières. Nos seuls moyens ne nous permettent pas de faire davantage que jusqu'ici, en matière de publications : des subsides seront donc indispensables. Nous nous efforçons de développer l'économie forestière de notre pays par une active propagande; mais celle-ci est, hélas, entravée par les moyens financiers absolument insuffisants qui sont à notre disposition. Pour le cas où la Confédération et les cantons ne pourraient pas augmenter leurs subsides à

notre endroit, il ne nous restera plus qu'à souhaiter la venue d'un généreux mécène capable de nous délivrer de ces soucis d'argent. Ce nous fut donc un grand plaisir de pouvoir publier un premier supplément qui a été exposé à Berne et qui constituera en même temps la meilleure des propagandes en faveur d'un traitement rationnel de nos forêts : « *Der Plenterwald und seine Bedeutung für die Forstwirtschaft der Gegenwart* », par M. R. Balsiger, conservateur des forêts. Cette publication a été possible, grâce à l'amabilité de l'auteur et à un subside que nous a octroyé l'Inspection fédérale des forêts. La rédaction et le comité permanent se plaisent à croire qu'en choisissant ce sujet, pour leur premier supplément, ils auront votre approbation. Ils saisissent cette occasion pour exprimer à l'auteur leurs chaleureux remerciements pour son précieux appui. Sa belle étude rencontrera infailliblement, à l'étranger aussi, le bon accueil qu'elle mérite si largement. Ce travail, d'inspiration foncièrement suisse et aussi remarquable par la forme que par le fond, est un digne couronnement d'une belle carrière forestière.

Le Secrétariat suisse des paysans nous ayant demandé, le 23 septembre 1924, un exemplaire relié de la « *Zeitschrift* » et du « *Journal* » (1924), pour l'exposition internationale, à Prague, de journaux agricoles, nous avons déféré à ce vœu.

La seconde édition de la *Suisse forestière* ayant été publiée et mise en vente, ce poste de nos comptes aura dorénavant plus d'importance que pendant les années dernières.

L'édition allemande de ce livre a paru le 28 février 1925, soit exactement à la date prévue. Son accueil a été très favorable, aussi bien dans les journaux et périodiques de la Suisse que de l'étranger. Nous saisissons volontiers l'occasion pour exprimer, à nouveau, nos sentiments de cordiale reconnaissance à son auteur, M. le Dr *Philippe Flury*, à la commission de rédaction, à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle œuvre. Nos remerciements vont également à MM. *Büchler & Cie*, à Berne, notre dévoué imprimeur. Nous tenons à remercier aussi l'Association suisse d'économie forestière qui nous a prêté son aide financière et a voulu ainsi collaborer à une œuvre de propagande forestière. Cette publication constitue, à l'exposition de Berne, une preuve éloquente de l'activité traditionnelle que déploie notre société dans ce domaine. La vente s'est faite, jusqu'à présent, de façon très satisfaisante, de telle sorte que nous sommes débarrassés de tout souci financier, tout au moins en ce qui concerne l'édition allemande. Nous avons été puissamment aidés, dans cette publication qui était au-dessus de nos moyens financiers, par l'Inspection fédérale des forêts, qui a bien voulu acquérir un bon nombre d'exemplaires en vue des cours de gardes. Les cantons et les agents forestiers nous sont également venus à l'aide, pour le placement du volume. Notre caissier vous donnera, tout à l'heure, un rapport complet sur cette entreprise. Comme pour la première édition, nous avons remis le droit de vente

à la maison *Beer & Cie*, éditeurs, à Zurich, avec laquelle nous avons stipulé un contrat, le 21 novembre 1924.

Nous avons dû, pour différentes raisons d'ordre administratif et financier, retarder la publication de l'édition française; cela d'accord avec l'Inspection fédérale des forêts et M. le professeur *Badoux*. Ce dernier a bien voulu se charger de la traduction en français. Il fut convenu que cette publication aurait lieu au commencement de 1927 et non pas à la fin de 1925, ainsi que nous l'avions prévu tout d'abord.

Nous avons remercié, comme il convenait, pour les subventions annuelles qu'ils nous accordent gracieusement, la Confédération, le canton du Valais et la Société vaudoise des forestiers.

Le fonds spécial pour voyages d'études n'a pas été mis à contribution pendant l'exercice écoulé. Les intérêts ont, ainsi que le prévoit le règlement, été ajoutés au capital lequel s'élève aujourd'hui à 12.014,20 fr.

Donnant suite à votre décision, prise à l'assemblée générale de Zurich, en 1924, notre comité a adressé une demande, le 30 novembre 1924, à l'Inspection fédérale des forêts touchant « la chasse et la sylviculture » et dans laquelle était exposé le résultat de la discussion qui eut lieu à ce sujet. Elle a été reproduite à la « *Zeitschrift* » et adressée à tous les inspecteurats forestiers cantonaux, avec prière d'en informer les gouvernements.

Les inspecteurs forestiers de la Suisse centrale et du Nord se sont réunis, le 13 mars 1925, à l'instigation de l'Inspection fédérale des forêts, pour s'occuper de la création d'une sécherie forestière fédérale. M. l'inspecteur forestier fédéral *Henne* a renseigné sur l'état actuel de la question. Il résulte de ses explications qu'il faut renoncer, en l'état actuel, à l'exploitation d'un tel établissement. Mais il est bien entendu que le fonds spécial de 110.400 fr. reste à disposition, pour la mise sur pied ultérieure d'une sécherie. Entre temps, les intérêts viendront s'ajouter au capital.

Nous avions adressé, le 12 octobre 1922, une demande au Département fédéral de l'Intérieur concernant une réforme du programme d'études à l'Ecole polytechnique fédérale. Le Conseil de cette école nous a informés, le 2 juillet 1925, à notre agréable surprise, du fait que la question de la réforme de l'enseignement à la division forestière avait été liquidée, le 20 juin 1925, dans une séance du dit conseil, au cours de laquelle le projet présenté par la conférence des professeurs pour le plan normal d'études avait été accepté. Toute cette question avait été précédée par une réorganisation du règlement concernant les examens de diplôme à l'Ecole polytechnique. Par contre, on avait renvoyé à une séance ultérieure l'examen des autres propositions de la conférence des professeurs, soit l'acquisition d'une forêt pour les exercices pratiques des étudiants; la création d'une place d'assistant et l'octroi de crédits extraordinaires.

Nous sommes restés en contact étroit avec l'Association suisse d'économie forestière, et il nous plaît de reconnaître que ses organes directeurs ont constamment fait preuve de beaucoup d'empressement à notre égard. Après la mort de l'inspecteur forestier Frankenhauser, qui était membre du Conseil d'administration, il a été décidé de renoncer à son remplacement immédiat, étant entendu que cette nomination pourrait intervenir quand le besoin s'en fera sentir.

Le Département fédéral de l'économie publique nous a, le 8 novembre 1924, prié d'exprimer nos vœux touchant la réélection des membres du Conseil d'administration de l'Etablissement fédéral des assurances, à Lucerne. Nous avons répondu, le 13 novembre, qu'il nous serait agréable de voir réélire, pour une nouvelle période, notre délégué M. le conseiller d'Etat *von der Weid*, à *Fribourg*.

Pendant l'exercice écoulé, on a étudié au sein du comité permanent, à différentes reprises, l'idée d'une publication forestière destinée à la jeunesse. Il s'agirait d'éditer un livre de dimensions modestes, mais bien illustré, capable de réveiller auprès de la jeunesse l'intérêt pour les choses de la forêt, de montrer l'importance de celle-ci dans l'économie générale et dans la vie de l'homme. Ce livre pourrait être utilisé peut-être pour l'instruction scolaire. Parmi les conditions propres à assurer la réussite de cette publication, citons : une justification financière suffisante, une bonne rédaction, une exécution impeccable, puis l'aide efficace des instituteurs suisses, des Conseils de l'instruction publique et de la Ligue suisse pour la protection de la nature. C'est en se basant sur ces considérations que nous nous sommes adressés déjà à quelques-uns de leurs représentants autorisés, en vue d'une première discussion générale. Tous ceux auxquels nous avons fait appel nous ont répondu d'une façon encourageante. Toutefois, cette réunion qui devait avoir lieu au commencement de septembre, a dû être retardée, pour des raisons imprévues, si bien qu'il nous est impossible, à notre regret, de vous en dire davantage à ce sujet. Mais, encouragés par les réponses reçues, nous nous proposons de continuer à étudier la question. Nous espérons pouvoir réaliser prochainement ce projet d'une publication forestière pour la jeunesse, d'accord avec vous et avec l'appui des cercles intéressés.

Notre Société forestière ressent toujours plus la nécessité de consacrer son activité principalement à développer l'instruction forestière de nos populations. C'est pourquoi nous avons salué avec joie la proposition faite par M. le Dr *Barbey*, en juin 1925, dans un article du « Journal forestier suisse », de créer un musée forestier suisse. Nous avons admis cette question dans notre programme de travail, persuadés qu'elle mérite largement d'être examinée sous toutes ses faces. Mais il va sans dire qu'il s'agit là d'une question dont la réalisation ne saurait être immédiate. Elle nous occupera incontestablement souvent encore.

D'autres questions encore ont été examinées dans nos séances, ainsi celle relative à une amélioration de la propagande forestière dans les journaux agricoles et dans la presse quotidienne, à l'aménagement, ou encore tout ce qui touche à l'occupation des jeunes ingénieurs forestiers sans place. Mais, pour toutes ces questions, nous n'avons pu encore arriver à des conclusions définitives.

Le 15 juin 1925, la commission générale de la 9^e Exposition suisse d'agriculture, de sylviculture et d'horticulture ayant tenu séance, notre société y était représentée par M. Darbellay et le soussigné. Vous avez pu, hier, vous rendre compte, de visu, de ce que nous avons fait à cette exposition. Notre société n'a pas, il va sans dire, pu organiser une vitrine brillante, propre à attirer les regards du grand public. Elle contenait nos publications de propagande et d'instruction, les anciennes et les nouvelles; la collection complète des 75 années de nos journaux, puis une récapitulation des conférences principales et des décisions prises pendant les 82 ans d'activité de la Société forestière suisse. Ces différents objets auront suffi pour montrer à l'observateur averti que, fidèles à la tradition de notre société, nous continuons dans le même esprit que nos prédecesseurs à collaborer au développement du progrès de l'économie forestière suisse, ainsi qu'à la conservation et à l'amélioration de la forêt de notre pays.

(Traduction.)

**Sujet mis au concours par la Société forestière suisse
pour 1925/27.**

L'assemblée générale du 22 septembre 1925, à Langnau, a décidé la mise au concours du sujet suivant:

Avantages et inconvénients du contrôle des exploitations tenu:

- 1^o d'après le volume des bois sur pied,*
- 2^o d'après le volume des bois façonnés.*

Nous invitons ceux de nos membres qui se proposent de prendre part à ce concours d'adresser leurs travaux, copiés à la machine à écrire et pourvus d'un *moto*, au président du comité permanent, le 1^{er} mai 1927, au plus tard. Le nom et l'adresse de l'auteur seront indiqués dans une enveloppe fermée, pourvue du même *moto* que le manuscrit.

Les travaux reçus seront soumis à l'appréciation d'un jury nommé par le comité permanent. La somme mise à sa disposition pour les récompenses est de 500 frs. Les travaux reçus resteront la propriété de la Société forestière suisse, et le comité de celle-ci pourra en disposer librement.

Zurich, le 26 septembre 1925.

Le comité permanent.